

SÉRIES BELGES RACHETÉES à l'étranger: ça rapporte quoi?

▶ *Ennemi Public* est diffusée, avec succès, sur TF1 tous les lundis. Voici comment est redistribué l'argent de ces fictions RTBF

▶ Un succès d'estime, mais pas forcément d'audiences pour l'excellente *La Trêve*, première série 100 % belge issue du fonds RTBF/FWB, diffusée il y a quelques mois sur France 2. Et un beau pari pour *Ennemi public*, en ce moment programmée les lundis en prime-time sur TF1 (avec 3 à 4 millions de téléspectateurs). Surtout, un joli retour financier pour ces deux productions, après leur achat par les deux plus importantes chaînes de télé en France, notamment.

Mais après? Une fois la vente conclue, à qui bénéficient les gains? Si la RTBF reste logiquement silencieuse quant aux montants de ces transactions -dévoiler les prix pratiqués re-

Explications...

La RTBF est obligée de réinjecter l'argent de la vente d'une série belge dans le Fonds séries

L'argent des recettes de la vente d'une série est "réparti à hauteur de l'apport de chacun", détaille Ariane Meertens, responsable des séries belges RTBF. Soit, si l'on prend l'exemple d'*Ennemi public*, une répartition entre les coproducteurs indépendants que sont Entre chien et loup et Playtime, Proximus - qui a mis ses billes dans le projet - et la RTBF (pour le Fonds série). À supposer qu'*Ennemi Public* ait été vendue à TF1 pour un million d'euros -un chiffre qui devrait se trouver dans la bonne fourchette de prix-, le producteur qui aurait ainsi contribué à la production de la série à hauteur de 20% se verrait octroyer quelque 200.000 euros grâce à la vente. Et ainsi de suite pour tous les autres coproducteurs.

DU CÔTÉ DE LA RTBF et du fonds, les règles sont strictes. La télé publique est obligée de réinvestir l'argent gagné comme suit :

"Elle ne garde pas cet argent. Elle doit le réinjecter uniquement dans le Fonds séries, à destination des producteurs de la série qui vient d'être vendue." Ce montant peut par ailleurs se révéler assez important étant donné que l'intervention du fonds RTBF/Fédération Wallonie-Bruxelles peut

s'élever jusqu'à 50 % du montant global de production. En reprenant donc l'exemple d'*Ennemi Public*, quelque 500.000 euros pourraient ainsi être réinjectés dans le fonds afin d'être utilisés uniquement par les dépositaires du projet.

Et ce, pendant 3 ans. Au-delà de ce délai, si les producteurs

d'*Ennemi Public* n'ont pas déposé un autre projet de série, ou la suite, ils ne pourront plus prétendre à cette somme. Ce système de réinjection présente plusieurs avantages. Le premier : permettre, comme c'est aujourd'hui le cas pour *La Trêve* et *Ennemi public* (en cours d'écriture), la production d'une saison 2 dans de meilleures conditions. Avec des jours de tournage augmentés (passant de 70 à 80) et, surtout, une rémunération plus intéressante pour les équipes -techniciens et acteurs.

Enfin, deuxième avantage de ce réinvestissement intra fonds séries : les plafonds des budgets de production globaux de ces séries ont été dernièrement augmentés. Passant de 250.000 à 275.000 euros par épisode dans le cadre d'une saison 1 et de 300.000 à 330.000 euros pour une saison 2. Un montant qui pourrait même être revu à la hausse de 30 % en fonction du projet...

BREF, LE SUCCÈS d'une série belge à l'étranger, évaluée en termes financiers (par sa vente), permet à la RTBF de lancer de nouveaux projets, mais uniquement de fictions belges, dans de meilleures conditions.

Ch.V.

63.000

C'est le prix en euros d'un écran de pub de 30 secondes pendant la diffusion du 1^{er} épisode d'*Ennemi public* sur TF1 vers 21h. Un coût qui peut dépasser les 80.000€ lors de la diffusion d'une série américaine!

viendrait à fausser le jeu pour les éventuelles prochaines ventes-, la manière dont ces rentrées financières sont réinvesties ne laisse pas place au mystère.